

ANNONCE TRANSMISE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE
DATE D'ÉMISSION : 10/04/2019 - 14:56

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de Sens

Correspondant : M. Aurélien PESCHEUX, Mairie de Sens, 100 Rue de la République, 89100 Sens, tél. : 03 86 95 67 08, adresse internet : <http://www.ville-sens.fr>, adresse internet du profil acheteur : <http://marches.e-bourgogne.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : Travaux de rénovation de la pelouse du stade Fernand Sastre

Type de marché de travaux : exécution

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 45112360

Lieu d'exécution et de livraison : Ville de sens, 89100 Sens

Code NUTS : FRC14

La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis implique un marché public

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 10 mai 2019 à 16 h 00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : MAS1910

Renseignements complémentaires : Le présent marché n'a fait l'objet d'aucun allotissement en vertu de l'article L. 2113-11 du Code de la Commande publique, il est précisé que le marché ne peut être alloti car la prestation n'est que d'une seule nature, que la responsabilité de la prestation ne peut incomber qu'à un seul

prestataire.

Les prestations ne sont pas divisées en tranches.

Les variantes libres, au sens de l'article R. 2151-8 du Code de la Commande publique, ne sont pas autorisées.

Il n'y a pas de variantes imposées, au sens de l'article R. 2151-9 du Code de la Commande publique.

Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle.

La collectivité se réserve le droit de recourir à la négociation, pour les 3 offres les mieux classées à l'issue de l'analyse des offres.

Dans un souci de transparence, le pouvoir adjudicateur entend attirer l'attention des candidats sur le fait qu'une négociation ne sera pas obligatoirement engagée si les offres initiales répondent parfaitement aux besoins exprimés. Les candidats doivent par conséquent déposer leur meilleure offre dès le départ.

Modalités de négociation : Par voie dématérialisée via le profil d'acheteur www.e-bourgogne.fr

La négociation pourra porter sur les conditions tarifaires et/ou sur les éléments techniques n'entraînant pas de modifications substantielles du cahier des charges.

Les candidats devront alors répondre par voie dématérialisée via le profil d'acheteur www.e-bourgogne.fr dans un délai maximal de 48 heures.

-CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Qualité de l'entreprise à réaliser la prestation au vu de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la Commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

- le candidat devra préciser s'il est en redressement judiciaire et produire une copie du jugement prononcé. Il fournira une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article L. 2141-3 du Code de la Commande publique ;

- déclaration sur l'honneur en ce qui concerne le casier judiciaire attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionnée aux articles L. 2141-1 et 3° du L. 2141-4 du Code de la Commande publique.

Capacité économique et financière : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- capacité économique et financière appréciée au regard de la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- déclaration indiquant l'effectif global moyen annuel et l'effectif moyen annuel du personnel d'encadrement pour les 3 dernières années. ;

- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire ou l'entrepreneur dispose ;

- présentation de 3 références de travaux de nature et d'importance comparables datant de moins de 5 ans en précisant la date, le montant et le destinataire public ou privé.

Toutefois, il est rappelé que le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

En cas de sous-traitance déclarée au stade de la candidature, en plus d'avoir complété et transmis le formulaire DC4 relatif à la déclaration de sous-traitance, un dossier de candidature justifiant de la capacité juridique, économique et financière, professionnelle et technique de l'opérateur économique devra être joint.

-CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Prix sur 10 points.Ce critère sera apprécié en fonction du prix le plus bas indiqué à l'Acte d'engagement.

Valeur technique sur 10 points.La valeur technique sera appréciée en fonction d'un mémoire technique décrivant notamment : -la consistance du drainage de surface : profondeur, largeur, écarts entre chaque drain (sous-pondération sur 4 points); - le carottage (sous-pondération sur 3 points) ;-le dosage et la composition des semences de regarnissage (sous-pondération sur 3 points).Attention, il est précisé que la non remise du mémoire justificatif ou de l'un des éléments constitutifs entraînera l'application de la note globale de 0 point pour la valeur technique de l'offre.

Désormais, depuis le 1er octobre 2018, seule la transmission par voie électronique est autorisée à l'adresse suivante : <https://www.e-bourgogne.fr/services/salle-marches-publics>

Pour transmettre le pli électroniquement, il suffit :

De s'inscrire sur le profil acheteur Territoires Numérique Bourgogne Franche-Comté dont l'adresse est donnée ci-dessus, si l'opérateur économique ne dispose pas d'ores et déjà de compte utilisateur.

Chaque opérateur économique déposant un pli doit posséder un compte utilisateur propre à son numéro SIRET. Un opérateur économique ne peut déposer un pli que pour son compte.

D'accéder à la consultation et de cliquer sur « Répondre à la consultation ».

De joindre les documents composant le pli (candidature et offre) après avoir accepté les conditions d'utilisation de la plateforme.

De cliquer sur « valider ». Un mail de confirmation sera envoyé à l'adresse qui aura été indiqué dans le compte utilisateur.

Il est rappelé que lors de la transmission par voie électronique, l'offre sera constituée d'un dossier intégrant les éléments de candidature et les éléments d'offre.

Le dépôt définitif et complet de l'offre devra avoir lieu avant la date et l'heure indiquée sur la 1ère page du présent Règlement de la consultation.

La signature électronique de l'offre lors de son dépôt est possible mais n'est pas obligatoire.

Il est conseillé aux opérateurs économiques de réaliser des tests avant la transmission de leur proposition sur la plateforme afin de vérifier que leur poste informatique réunit bien tous les prérequis nécessaires à un dépôt électronique.

Les prérequis techniques sont décrits sur la plateforme.

Un test automatique de configuration est disponible à la rubrique « Tester ma configuration » puis « Lancer le test de configuration de mon poste ».

En cas d'erreur ou d'oubli dans le dossier déposé, il est possible de redéposer une proposition complète avant la date et l'heure limites de remise des offres : seule la dernière proposition déposée sur le profil acheteur de la collectivité - Territoires Numériques de Bourgogne Franche-Comté - sera prise en compte.

Les candidats disposent, sur la plateforme e-bourgogne, d'un coffre-fort électronique permettant de déposer certains éléments de candidature une ou deux fois par an selon les documents : attestations fiscales à jour, attestations sociales à jour,

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le candidat peut signer son offre de façon électronique dès le dépôt de son pli.

Dans ce cas, il aura recours, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature, à un certificat de signature électronique de type RGS - Référentiel Général de Sécurité.

Dans le cas où le certificat de signature électronique utilisé n'émane pas de la liste de confiance française ou d'une liste d'un autre état membre de l'Union Européenne, le candidat doit fournir l'ensemble des éléments nécessaires afin de prouver que le certificat de signature utilisé est bien conforme au RGS.

Les formats de signature électronique acceptés sont PAdES, CAdES et XAdES.

Pour rappel général, un ZIP signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

SIGNATURE MANUELLE

Dans le cas où un candidat ne signe pas électroniquement son offre, l'acte d'engagement devra être signé de façon manuscrite. Ce document devra ensuite être scanné et déposé avec l'ensemble de la proposition de l'entreprise par voie dématérialisée sur le profil acheteur de la collectivité - Territoires Numériques de Bourgogne Franche-Comté.

COPIE DE SAUVEGARDE

Les candidats peuvent également effectuer, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique (Clé USB ou CD) ou sur support papier, à condition que cette copie parvienne dans les délais impartis pour la remise des offres.

La copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas précisés à l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Le pli contenant la copie de sauvegarde devra comporter la mention visible suivante :

« Copie de sauvegarde - Marché n° MAS1910 - Ne pas ouvrir »

Elle sera transmise au choix du candidat par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception et de garantir sa confidentialité :

-Soit par voie postale à l'adresse suivante :

Ville de Sens

Direction de la Commande publique

100 rue de la République

89100 SENS

-Soit par un dépôt en mains propres ou par transporteur contre un récépissé de dépôt à l'Accueil de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais au 21 boulevard du 14 Juillet à Sens, aux horaires suivants,

faute de quoi votre proposition sera refusée :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Attention

Si vous faites appel à une société de transport ou coursier, assurez-vous d'une part, qu'il respecte les horaires précisés ci-dessus, d'autre part, que le pli soit remis exclusivement à l'accueil de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais sis 21 boulevard du 14 juillet à Sens.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10 avril 2019

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Ville de Sens, Service de la Commande publique 100, rue de la république, 89100 Sens, tél. : 03 86 95 67 08, courriel : a.pescheux@grand-senonais.fr, adresse internet : <https://marches.e-bourgogne.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=56006&orgAcronyme=e9m>

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE DIJON, 22 RUE D'ASSAS B.P.61616, 21016 Dijon, tél. : 03 80 73 91 00, télécopieur : 03 80 73 39 89, courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr, adresse internet : <http://www.dijon.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation : COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE, 53 boulevard Vivier Merle, 69007 Lyon cedex 03, tél. : 04 72 77 05 20, télécopieur : 04 78 92 83 16, courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr, adresse internet : <http://www.lyon.tribunal-administratif.fr/>

Détails d'introduction des recours : Recours:

- recours contractuel devant le Tribunal Administratif compétent par application de l'article 551-13 et suivants du Code de Justice Administrative dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché ;
- recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché.

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3381913**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

Marchés Online Publication intégrale

Département : 89 - Yonne

DONNÉES DE FACTURATION

Libellé de la facture :

-

Adresse d'expédition :

-

